

CDEN du mardi 18 novembre 2025

Compte-rendu qui ne respecte pas toute la chronologie des échanges et interventions : il est organisé logiquement par souci de clarté.

[les éléments de commentaire du Snes 72]

Cette séance de rentrée du CDEN se fait autour de données chiffrées compilées dans un livret d'une cinquantaine de pages. Ce livret est téléchargeable sur le site du Snes 72.

Séance ouverte à 18h10

- Préfet, Dasen et ses services, M. TRIFAUT pour le Conseil départemental et ses services.
- Beaucoup de représentants des maires sont absents car en Congrès des maires de France.
- Participation de représentants de la (Ligue de l'enseignement) Fédération des Associations Laïques.
- Représentants de la FCPE
- Représentants des syndicats : 1 CDFT, 1FO, 1 UNSA
- Délégation FSU composée de 6 membres avec 3 représentants Snes-Fsu (exceptionnelle et non appelée à se reproduire) + 1 Snuep + 1 Snuipp + 1 Fsu

I - Déclarations liminaires :

A) FSU : 9 min

- Remerciements des services de la Dsden pour les données statistiques fournies pour ce CDEN.
- Dénonciation les politiques violentes au sommet de l'Etat au détriment des élèves, de l'emploi, du social, de la santé. L'austérité sert de prétexte.
- Comédie politique actuelle autour du budget cynique : article 13 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen où la contribution des citoyens dépend de leurs moyens : taxe Zucman avortée.

Le préfet, en tant que président, interrompt à 18h15 la déclaration liminaire en affirmant que le CDEN n'est pas une tribune, en se fondant sur les règles organisatrices de l'instance.

- La FSU démontre ce qu'on pourrait faire avec l'argent que le gouvernement ne veut pas prélever.

Le préfet menace de stopper notre temps de paroles.

- La fin du choc des savoirs continué par un ministre qui scolarise ses enfants dans le privé.
- La santé des personnels : une soixantaine de fiches des personnels depuis la rentrée.
- La violence dans la société (violences policières, violences sexistes et sexuelles) qui arrive dans l'école chez les personnels et chez nos élèves victimes directes ou indirectes. Il faut donc des moyens à la hauteur des besoins.
- La Fsu choisit la justice sociale.

B) FO : 6 minutes

- Les derniers gouvernements n'offrent que l'horizon d'une économie de guerre => baisses de moyens pour l'éducation et la culture.
- Les 5000 emplois créés dans l'EN n'empêchent pas la suppression de 4000 autres.
- La baisse démographique n'est pas mise à profit pour améliorer l'encadrement des élèves.

- Opposition à la réforme du concours de recrutement des enseignants.
 - Dénonciation des élèves qui peuvent déroger pour aller dans des départements limitrophes.
 - Dénonciation de la faiblesse des rémunérations.
 - Dénonciation des 40% d'élèves qui ne bénéficient pas d'accompagnement pour leur scolarité (dont AESH).
 - Gel des fonds Adage.
 - Revirements politiques à la tête de l'Etat => les équipes ne sont plus à l'abri de cela comme pour les fonds Adage qui baissent, ce qui met en péril les projets engagés et le travail important fourni.
- FO termine en posant une question au préfet : comment entend-il mettre à profit les nouvelles compétences que la dernière réforme lui donne en matière de gestion décentralisée ?
- Préfet : A quoi faites-vous allusion ?
- FO : Le président du CDEN (préfet) a plus de pouvoirs sur les Dasen
- La FSU est obligée de terminer l'explication : car le préfet peut contribuer à leur évaluation (décrets publiés durant l'été 2025)
- Préfet : les décrets ont pour but de renforcer l'échelon départemental de l'État et pour améliorer l'action locale et l'équité sur le territoire. Si le préfet a des compétences managériales, pas de remise en cause des compétences des recteurs, de l'inspection du travail, des impôts, de l'ARS.
- Il peut être amené à déléguer la signature à la Dasen (sur les politiques liées à la jeunesse par ex...)

C) UNSA : 6 minutes

- Merci à la Dsden pour son travail pour organiser la rentrée.
 - Crainte sur le budget de l'Éducation Nationale.
 - Enquête UNSA : conditions de travail insatisfaisantes pour 2/3 des répondants. 1/3 veulent partir.
- Développement sur la souffrance au travail.
- Aborde les problématiques autour du pouvoir d'achat en baisse, de la charge de travail trop forte, du manque de reconnaissance pour les personnels.
 - Dénonce les manques de moyens : taille des classes, manque d'AESH, école inclusive non réussie.

D) FAL :

- 9 déc : 120 ans de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'État
- => annonce publique d'interventions sur la laïcité organisées par la Ligue de l'enseignement et des partenaires.

E) FCPE :

- Remerciement du travail de la Dsden pour ce CDEN : les données statistiques de rentrée fournies.
- Remerciement de tous les agents qui œuvrent à l'école publique et laïque.
- Énonce la volonté de la FCPE du respect de la chronobiologie.
- Importance d'un enseignement obligatoire dès la petite section : cette scolarisation en Sarthe n'est pas suffisante.
- Réclamation d'un encadrement par des enseignants formés est une priorité. Or il manque toujours des enseignants.
- Énonciation d'une école qui va mal dans toutes les catégories de personnels.
- Dénonciation du problème du financement des déplacements des élèves en stage.
- Demande à favoriser l'égalité de genre.
- Dénonciation d'une politique éducation où les coûts priment sur tout le reste.

II - Présentation de la Dsden sur la démographie scolaire

[Lorsqu'il n'est pas fait mention d'un intervenant en début de ligne comme « FSU », il s'agit de l'expression de la Dsden]

A) 1er degré : baisse sensible dans les écoles publiques et privées

- 2025 : 41790 élèves, soit 860 élèves de moins par rapport à 2024 (la prévision prévoyait -575 élèves) soit -2,02%.
- Dans le privé, 7873 élèves (baisse de -3,05%)
- 49 663 élèves dans le premier degré public et privé.
- La part de la scolarisation dans le privé était de 15,94% en 2024 contre 15,85% en 2025.
- Sept 2026 et Sept 2027 : les prévisions sont à la baisse.

B) Second degré :

- 2014-2015 : base 100. En 2025 : la base est de 93. La baisse se fait.
- La baisse touche tout le Second degré mais est plus marquée pour les collèges.
- en 2025 : 6727 élèves de collèges scolarisés dans le privé soit une baisse de 1,1%.
- Au niveau du lycée, la baisse est différente : la voie pro gagne des élèves (plus attractive avec beaucoup de filières qui sont valorisées dans l'industrie) => les LGT connaissent eux la baisse démographique. Cela est le résultat d'un effort de rééquilibrage de la Dsden. A partir de 2025, sans dévaloriser la voie pro, la Dsden va remodeler cet équilibre de l'orientation post 3e.

[Si on comprend bien : l'orientation post 3e fait intervenir les conseils de classe et les commissions d'appel. La Dsden peut intervenir via ces 2 instances et indique son interventionnisme dans l'orientation]

- Groupes de besoin => les collèges ont reçu les heures et les collèges sont libres d'organiser les groupes comme ils le veulent.
- 9 ETP rendus pour 243 élèves du Second degré de moins (collèges + Lycées)

C) Climat scolaire :

Le préfet : a organisé une réunion avec les principaux services pour la question de la sécurité des établissements scolaires. Ces services veillent à ce que les plans de prévention existent et qu'ils soient bien testés régulièrement.

Il entend les difficultés de climat scolaire, de conflictualités, mais les collectivités et l'État sont très mobilisés.

FSU : les élèves ont besoin de soins d'abord.

FSU : un collègue a voulu déposer plainte et la gendarmerie a refusé de la recevoir : ce collègue avait été menacé par une famille. On ne doute pas que les services de la Dsden le soutiennent. Mais nous demandons au préfet de veiller à ce que le droit soit respecté : ce n'est pas à un gendarme d'estimer si un individu est fondé à porter plainte ou non.

- Un référent départemental santé mental a été recruté. Il va renforcer le pôle santé-social. C'est un appui supplémentaire pour les enseignants qui voient des élèves à besoin. Ce référent est là pour relayer la nécessité de formation dans les établissements et pour accompagner. Les élèves de Sarthe sont particulièrement touchés par les problématiques de santé mentale par rapport aux autres départements de l'académie.

III - Présentation de la Dsden sur la réussite des élèves

[Lorsqu'il n'est pas fait mention d'un intervenant en début de ligne comme « FSU », il s'agit de l'expression de la Dsden]

A) Plans spécifiques dans la Sarthe

- La Dsden est en lien avec l'ensemble des maires ruraux avec les 3 Territoires Educatifs Ruraux (Sarthe en pointe dans l'académie pour ce dispositif) => la Dsden apporte un support, une aide et un accompagnement. A Montval, projet pour développer les compétences psycho-sociales sur l'ensemble du territoire éducatif : formation pour des personnels EN, pour des animateurs, pour des agents des collectivités...

- De même, attention portée à l'Éducation prioritaire.

Sur le début de juillet ou sur la fin août et durant les petites vacances : des stages de réussite pour l'enseignement prioritaire avec des enseignants très investis. La Dsden salue le travail de ces derniers. Pour la fréquentation de ce dispositif, la Sarthe est en tête dans l'académie. Les partenaires dans le cadre des cités éducatives prennent le relai l'après-midi dans cette école des vacances : sport, culture...

B) Les évaluations nationales :

- Les évaluations sont une donnée qui vient compléter les propres observations faites en classe par les enseignants. Au primaire, les résultats 2024 montrent des progrès pour un département plus socialement défavorisé que les autres départements de l'académie.

- 4e et 3e : : les moyennes dans les évaluations nationales sont en dessous des moyennes nationales.

- En 2GT, Pro : les moyennes aux évaluations nationales sont au dessus des moyennes nationales.

- Dans le département, on a de bons résultats aux examens.

FCPE : le résultat aux examens en 3e est bas en Sarthe par rapport au reste de l'académie. Est-ce que cela s'explique par le nombre moyen d'élèves élevé en classe ?

Dsden : les résultats du département sont au-dessus du niveau national bien qu'inférieurs à l'Académie sur le Brevet. De même pour les bacs.

FSU : les tests psycho-techniques nationaux. Existe-t-il des évaluations qui montrent les limites de ces tests ? Il faut éviter le danger de formater les enseignement dans la seule optique de réussir les tests (teaching for testing), d'autant plus que le Ministère attribue les moyens aux académies/établissements selon les résultats de ceq tests. *[La tentation pourrait devenir grande qu'un établissement joue sur ses résultats aux tests pour obtenir plus ou moins de moyens]*

Snes72 : sur les examens, pour le brevet, l'écart avec les résultats académiques ne cessent de progresser. Si le département a des résultats meilleurs que la moyenne nationale, alors il n'est pas anormal de comparer avec le reste de l'académie. Le Snes72 invite à la prudence dans les interprétations.

Le lien avec les effectifs dans les classes mérite d'être creusé : hors rep/rep+, 52% des 3e qui ont passé l'examen étaient dans une classe de 26 élèves ou plus. Ils étaient les 4e en sept 2023 : 55% d'entre eux étaient alors dans une classe de 26 élèves et plus. Ils étaient les 5e en sept 2022 : 55% dans une classe de 26 élèves et plus.

Le Snes72 fait ensuite lecture des chiffres ci-dessous concernant la rentrée 2025 en précisant que les élèves Ulis ne sont pas intégrés dans les calculs. Or ces derniers partagent aussi les cours avec leurs autres camarades : sur le terrain, le % d'élèves scolarisés dans une classe de 26 élèves et + peut être supérieur. *[Aucun commentaire de la Dsden sur ces chiffres qu'elle ne calcule pas]*

Les conditions de scolarisation à la rentrée en Sarthe selon les nombres de classes et d'élèves (hors Rep/Rep+ et hors Ulis et Segpa)

	sept.2022	sept. 2023	sept. 2024	sept. 2025
6e	4421	4494	4479	4400
Classes 6e	182	184	182	178
% de 6e scolarisé.es dans une classe de 26 élèves ou plus	44,61 %	39,65 %	47,40 %	49,91 %
5e	4528	4405	4403	4491
Classes 5e	179	174	177	174
% de 5e scolarisé.es dans une classe de 26 élèves ou plus	55,21 %	55,19 %	46,06 %	60,59 %
4e	4581	4461	4276	4407
Classes 4e	182	176	173	176
% de 4e scolarisé.es dans une classe de 26 élèves ou plus	53,50 %	55,79 %	38,56 %	43,52 %
3e	4275	4294	4098	4102
Classes 3e	169	172	165	165
% de 3e scolarisé.es dans une classe de 26 élèves ou plus	52,28 %	48,70 %	52,37 %	46,10 %
Taux de réussite au Brevet de la Sarthe – Taux de réussite au Brevet de l'Académie de Nates	-1,6% à la session 2023	-2,9% à la session 2024	-2,8% à la session 2025	

- Sources : Dsden 72 2022, 2023, 2024, 2025. Calculs réalisés par le Snes72.

- Périmètre : les collèges relevant de l'Education prioritaire ont des seuils d'élèves par classe à ne pas dépasser. Le choix retenu est de ne pas les inclure dans ce tableau.

Les élèves d'Ulis sont à partir de l'année 2024 déduits des effectifs totaux des élèves pour assurer la continuité statistique depuis 2022 (non inclus dans les effectifs totaux). Pourtant, certains élèves Ulis partagent des heures de cours au sein des classes : cela signifie que dans la réalité, le pourcentage d'élèves scolarisés dans une division de 26 élèves et plus peut être plus élevé.

- **En jaune** : les cases permettent de suivre une génération. Les 5° de sept. 2022 sont devenus les 3° de sept 2024. Ils ont présenté le brevet en 2025.

C) L'école inclusive :

- Augmentation importante des élèves avec un besoin d'accompagnement : 2018 = base 100. 2025 = 167,24.

- Aucun élève en situation de handicap n'est déscolarisé, même s'il n'a pas la réponse adaptée.

- L'article du Monde durant les congés d'automne soulignait que le département de la Sarthe avait un mauvais record, celui du plus grand nombre d'élèves à besoin d'accompagnement qui n'en avait pas (± 1350 soit 40 % des élèves à besoin). La Dsden précise que ce sont les chiffres de début d'année. Donc fin octobre, ces chiffres n'étaient plus valables car la rentrée s'est préparée et s'est lancée.

- Les parents connaissent la possibilité d'accompagnement par un AESH pour leur enfant : ils ont tendance à sur demander cet accompagnement. La Dsden est engagée pour essayer de voir si l'accompagnement est la meilleure solution que l'Ecole peut apporter à leur enfant.

Fcpe en réponse : *[l'un de ses représentants présents au CDEN siège dans les commissions pour attribuer l'accompagnement par un AESH.]* La commission cherche d'abord à savoir si d'autres mesures d'adaptation ont déjà été mises en place et leurs effets. Donc si l'élève n'a pas besoin d'AESH, la commission ne le propose pas.

[Pour la Dsden de la Sarthe, depuis plusieurs années, le problème vient de la MDPH qui délivre trop de notifications d'accompagnement. La réforme des PAS, ou Pôle d'Appui à la Scolarité, est une réponse à la MDPH. Voir ci-dessous pour plus d'informations sur les PAS.]

- 3 Ulis ouvertes dans les collèges en 2025 pour un total de 36 dispositifs (4 en lycée, les autres en collège). Le maillage dans le Second degré a besoin d'être développé.

[Pour info, de façon réglementaire, la structure Ulis a un seuil de 10 élèves en collège et lycée. La réglementation prévoit des dérogations pour en avoir moins ou plus. En Sarthe, les manques de structures et de moyens entraînent toujours un effectif d'élèves supérieur.]

- Pôle d'Appui à la Scolarité : installé dans la circonscription de la Ferté-Bernard (53 écoles, 5 collèges, 1 lycée) au collège de Bouloire. 2 personnels permanents dans ce PAS : un professeur et un éducateur financé par l'ARS. Ils sont là pour recevoir les parents. Ils peuvent se déplacer pour observer. Le but est d'apporter des réponses avant de contacter la MDPH. C'est aussi un lieu de dialogues pour les enseignants. Les retours sont très favorables.

Snes72: quel est le nombre moyen d'élèves suivis par AESH ? Ce nombre a dû augmenter avec la mutualisation en forts progrès *[le fait qu'un AESH suit plusieurs élèves en même temps dans un cours]*

Dsden : ce nombre n'est pas connu.

FSU : les fonds sociaux, on voit qu'entre 2022 et 2025, le total des fonds répartis a été divisé par 2. Pourquoi ?

Dsden : les fonds sont distribués aux établissements. Des reliquats importants existent chez eux : la Dsden a accompagné des établissements pour renforcer l'usage de leurs fonds. La Dsden ne retient aucune enveloppe. En cas de besoin d'une enveloppe supplémentaire, la Dsden accompagne les établissements dans les démarches.

FSU : d'où viennent les moyens stages de réussite durant les vacances ? (des enseignants les encadrent)

Dsden : ce sont des moyens attribués par le Ministère de l'E.N. via les Pactes.

FSU : on note la hausse de fréquentation des stages de réussite durant les vacances. Mais la FSU veut rappeler le travail efficace que les Rased faisaient avant, notamment dans le cadre du dispositif plus de maîtres que de classes. Ce dispositif a été démantelé, malgré les évaluations qui étaient positives. De même, la FSU rappelle l'insuffisance et la nécessité des aides personnalisées. Les stages de réussite, qui n'ont encore fait l'objet d'aucune évaluation ont pris la place de dispositifs reconnus. Beaucoup d'enseignants ne perçoivent pas de différence en classe et dans les résultats chez les élèves qui fréquentent ces stages.

[Snes72 : ce n'est guère surprenant. Le travail fait dans ces stages peut correspondre aux parties du programme traitées durant la période scolaire. Mais ce travail ne s'inscrit pas dans le plan de progression du collègue en charge de l'élève au quotidien. Le dispositif Pacte, sur la base du volontariat, ne permet pas de coordination entre l'enseignant en période scolaire et l'enseignant en période de congé. L'enseignant en période scolaire n'a pas non plus à travailler en plus pour un collègue volontaire pour travailler sur ses congés.

Dans le cadre du dispositif plus de maîtres que de classe, le travail de coordination était possible. Encore une fois, le refus de revaloriser les personnels et la suppression des dispositifs qui marchent (faute de moyens) réduisent la qualité du Service Public rendu]

FSU : est-il envisagé des ouvertures d'Ulis dans le 2nd et le 1er degré à l'avenir ? Le maillage n'est pas encore parfait pour le 1er degré.

Snes72 : les chiffres du Monde sur les élèves sans accompagnement étaient dans le bon ordre de grandeur, proche de ceux communiqués par la Dsden au Snes, lors de son audience du 10 novembre. Le Snes72 n'accuse pas les services de la Dsden qui oeuvrent sans les moyens suffisants. Mais il déplore la situation qui font que des élèves au bout de 2 mois n'aient toujours pas les moyens d'avoir une scolarité correcte.

FCPE : salue la qualité du travail dans le livret de rentrée sur la scolarisation des élèves allophones et des enfants du voyage et donc la qualité du travail durant l'année.

D) Beaucoup d'actions mises en oeuvre contre le harcèlement

- 80% des écoles et EPLE (collèges et lycées) qui sont labellisés pHares avec des élèves ambassadeurs.
- Le pôle pHare au niveau de la Dsden est composé d'un référent départemental sur le harcèlement, d'un référent 1er degré, d'un référent 2nd degré.
- Le collège est plus touché que le lycée par le harcèlement.
- Satisfaction pour voir que deux années de suite, un projet pHare mené par un établissement a été récompensée par le Président de la République.
- Appel lancé pour un concours sur la laïcité dans le département (le ministre a lancé un appel à projet)

IV - Questions diverses

[Les questions qui ne concernent que le 1^{er} degré ne sont pas mises dans ce compte-rendu]

A) Les questions diverses posées par la Fsu

- En préambule des questions diverses, la FSU souhaiterait connaître la ou les raisons qui expliqueraient la non-communication comme la non-publication des procès-verbaux des CDEN de la Sarthe validés. Faut-il en formuler la demande pour les obtenir ?

Dsden : il est prévu de les communiquer. Pour le moment, ils ne sont pas transmis. On va trouver une solution.

[Sur les 2 dernières années de CDEN, il n'y a pas eu de PV communiqués]

A) Questions de la FSU posées à la Dsden

1) Quel est l'état des postes dans notre département pour cette rentrée 2025 ?

Dsden : cf livret (p13-14)

2) Pourriez-vous nous indiquer combien de professeur·es des écoles (PE) ont démissionné à ce jour ? Et combien de ruptures conventionnelles ont été accordées ?

Dsden : depuis la rentrée, 1 démission de professeur des écoles stagiaire, pas de rupture conventionnelle.

3) Pouvez-vous confirmer que tous les postes de RASED (psychologues, maître·sses E et G) sont pourvus ? Y a-t-il eu des recrutements de contractuel·les sur ces postes ?

Dsden : l'ensemble des postes sont pourvus. Formation de 6 enseignants pour occuper dans le futur ces postes. Pas de recrutement de contractuel sur les postes E et G. 7 contractuels sur des postes Psy-En Second degré en cette rentrée.

4) Tous les postes de psychologues de l'Éducation nationale dans les CIO sont-ils pourvus ?

Dsden : 1 support vacant de 0,7 ETP, 9 contractuels recrutés.

5) Tous les postes d'assistant·es sociaux·les sont-ils pourvus dans notre département ? Tous les postes d'assistant·es sociaux·ales sont-ils pourvus dans notre département ? Au regard des ouvertures de dispositifs d'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers et de la paupérisation grandissante de nombreux territoires de la Sarthe, quels moyens supplémentaires la Directrice académique compte-t-elle demander au rectorat pour la rentrée 2026 ?

Dsden : 1 poste non pourvu actuellement. Un autre poste non pourvu en janvier. Recrutement en cours de contractuels.

6) Combien de familles ont exprimé le souhait d'une scolarisation en ULIS dans :

- le 1^{er} degré ? Combien de familles ont été satisfaites dans le 1^{er} degré ?

Dsden : 85% des élèves notifiés Ulis sont scolarisés

- le 2nd degré ? Dans le 2nd degré ? Combien d'élèves allophones sont scolarisé·es dans le 2nd degré ?

Dsden : 81% des élèves notifiés Ulis sont scolarisés.

Dsden : voir livret p38-39 pour les élèves allophones scolarisés.

Des familles refusent des affectations en Ulis => scolarisation en milieu ordinaire.

Le Ministre a fait de l'école inclusive une priorité. La Dsden est en attente de la dotation pour 2026.

7a) Dans l'article du journal Le Monde publié le 31 octobre 2025^[1], il est indiqué : « Selon l'enquête de rentrée, parmi les "mauvais élèves" figurent également la Sarthe, avec 41 % de demandes non couvertes (soit 1 355 enfants). »

Madame la Directrice académique, pouvez-vous nous éclairer sur les causes d'une telle situation et les actions mises en œuvre afin de la résoudre, dans l'intérêt premier des élèves et du respect de leurs droits ?

Dsden : réponses apportées durant la séance du CDEN.

[cf compte rendu audience Dasen accordée au Snes72 le 10 novembre 2025 sur le site du Snes72]

7b) : gestion des AESH

- Pouvez-vous nous donner le nombre total d'AESH en poste dans notre département ?
- Nous souhaitons obtenir la répartition entre le primaire et le secondaire, ainsi que le nombre de départs (démissions, retraites, etc.).
- Combien d'AESH n'ont pas renouvelé leur contrat à cette rentrée scolaire, et combien ont démissionné depuis la rentrée ?

Dsden : toujours en cours de recrutement. 1255 accompagnants employés. Répartition 1er et 2nd degré est difficile à faire car dans les PIAL, les AESH peuvent travailler sur les 2 niveaux.

Dsden : ±50 postes libérés entre fin juillet et septembre (dont 26 démissions, 18 départs à la retraite). ±60 nouveaux contrats signés (opération de recrutement qui se poursuit).

- Pouvez-vous nous indiquer l'évolution de l'enveloppe budgétaire dédiée aux ETP AESH dans notre département ?

Dsden : 8ETP + 12ETP pour la pause méridienne.

La Dsden ne sait pas répondre à la question posée en cours de séance par le Snes72 sur le nombre d'élèves en attente d'une intégration en ITEP/IME et scolarisés en milieu ordinaire. Elle indique que les ITEP et les IME sont des dispositifs relevant des Agences Régionales de Santé.

B) Questions Second degré du Snes72 posées à la Directrice de la DSDEN de la Sarthe

8) De plus en plus de partenaires culturels des collèges et lycées, comme Maine Science (qui pilote de nombreux événements liés à la fête de la Science) sont menacés du fait des baisses de leurs subventions et de la dotation Adage. La DSDEN de la Sarthe pourrait-elle structurer une politique départementale permettant de maintenir un vivier important de partenaires nécessaires à l'ouverture des élèves sur la société ?

Dsden : de très nombreux partenaires sur Adage avec + de 191 recensés. Un étalement des dotations sur Adage est possible. Le budget pour les projets relève d'une compétence nationale et académique.

[On notera que la Dsden n'a pas du tout répondu à notre question en vantant Adage]

9) Les relations entre les personnels des collèges et les familles du département sont en majorité très bonnes. Cependant, sur les cinq dernières années, notre activité syndicale auprès des personnels révèle une progression importante des situations de conflit. Notre constat rejoint les enquêtes menées par l'Autonome de Solidarité Laïque, diverses organisations syndicales et l'activité des médiateur-trices. Comment la DSDEN explique-t-elle la hausse de ces situations ?

Dsden : pas de données objectivées Dsden72 bien qu'elle sait de telles données objectivées puissent exister ailleurs. A chaque fois que la Dsden est sollicitée, la Dsden répond. La Dsden accorde protection fonctionnelle et encourage à porter plainte.

[On notera que la Dsden n'a pas du tout répondu à notre question.]

La question 10) est posée par le Snuep-Fsu 72.

Quels sont les effectifs actuels des deux écoles de production en Sarthe, Usin'Up et Garage École du Mans ? Pouvez-vous fournir une répartition détaillée des effectifs par niveau et par formation ? Quels sont les montants exacts des financements versés par l'État, mais aussi par le département, à Garage École du Mans et Usin'Up au cours des dernières années (depuis 2022 pour GEM et depuis 2023 pour Usin'Up) ? Pouvez-vous préciser la nature de ces financements (subventions, aides, etc.) ?

Question aux services de la Préfecture : Quelles sont les réglementations en matière de transparence du financement des collectivités publiques au bénéfice du secteur privé, et comment ces réglementations s'appliquent-elles aux écoles de production en Sarthe ?

Dsden : des écoles reconnues par l'Etat. Cofinancement car écoles hors contrats (Région et Département impliqués). Ces structures ont de petits effectifs. La Dsden ne connaît pas le financement précis.

Le préfet n'a pas pris la parole.

La Dsden n'a pas manifesté d'inquiétude concernant les structures privées qui concurrencent les formations publiques.

[La Dsden n'est pas au fait de l'actualité locale sur ce point.]

Le garage école du Mans continue de s'agrandir (Samedi 15 novembre 2025, Ouest-France)

Proche du restaurant Buffalo Grill, le garage école du Mans, créé en novembre 2022, accueille pour son troisième exercice des jeunes à partir de 15 ans. Une formation pour le CAP maintenance des véhicules y est dispensée en deux ans et également pour le bac pro depuis peu (+ 2 ans). Il fait partie des écoles de production.

« Nous avons commencé en 2022, avec 700 m², cinq membres dans l'équipe pédagogique et 15 élèves. En 2024, après travaux, nous disposons de 1 400 m² et de 30 élèves. Aujourd'hui, c'est 2 000 m² pour trois ateliers et 50 élèves. Pour la rentrée 2026 ce sera plus de 60 élèves. Le niveau de matériel de technologie automobile que nous mettons à disposition des élèves est au même niveau que les professionnels. Ce qui nous a permis d'établir 1 500 devis et 900 factures sur cette année scolaire », indique Bertrand Corbeau, son président.

« Nous sommes ouverts à tous, et nous recrutons d'abord sur la motivation, pas sur les résultats scolaires. Nous mettons les élèves en situation réelle, dans un vrai garage, avec de vrais clients qui nous confient leurs véhicules. Notre credo est le Faire pour apprendre », poursuit Bertrand Corbeau.

Hugo et Tristan ne souhaitaient plus faire d'étude. Pourtant, ils ont décroché leur CAP l'an passé, et ont rempli pour le bac pro. « Nous avons pu faire des stages aux 24 Heures du Mans en GT et avec

Porsche en Hypercar. Ça m'a permis de confirmer le choix de me diriger vers le sport automobile », indique Hugo.

La première promotion affiche 100 % de réussite et de nombreuses mentions. 92 % pour celle de 2025, dont le parrain était Pierre Fillon, président de l'Automobile club de l'Ouest. Le prochain parrain est Eric Hélary, un grand pilote automobile français, vainqueur des 24 Heures du Mans en 1993.

« Ce qui nous a permis d'établir 1 500 devis et 900 factures sur cette année scolaire » : c'est de loin très supérieur au garage du Lycée Le Mans Sud, première formation à l'échelle nationale à faire apprendre la mécanique sur des véhicules de clients. Le lycée Le Mans Sud accueille moins de véhicules parce que le temps de l'apprentissage est donné aux élèves qui interviennent sur les véhicules. Avec un tel nombre de factures, le temps accordé aux élèves du Garage Ecole est forcément réduit, à moins que leurs apprentissages ne se limitent à la répétition de tâches (et non à l'apprentissage plus complet d'un métier). Le Snes72 s'inquiète que ce ne soit plus des élèves en situation d'apprentissage mais que cela soit des travailleurs peu qualifiés et non salariés].

C) Questions du Snes72 au Conseil Départemental de la Sarthe

C'est la première fois que le Conseil départemental prend la parole dans le CDEN.

Question 11 conjointe Snes72 et Snep-Fsu 72

Il existe, pour cette année 2025-2026, des difficultés pour l'organisation des cycles natation sur plusieurs communes, comme au Mans. Un travail est-il envisagé entre le département et les autres collectivités afin de faciliter cette obligation scolaire ?

Département : exprime une pensée chaleureuse pour les maires qui s'engagent dans ces projets. Ce sont des infrastructures très coûteuses. Le Département soutient les collectivités qui investissent.

- Le Département se concentre sur les 6e (l'obligation réglementaire).

- Le Département finance l'accès aux élèves des collèges publics et privés (10 séances par division de 6e : 190 000€ sur l'année 2025)

- Le Département établit des conventions pluri-annuelles avec les propriétaires de piscine : créneaux et tarifs convenus. Le Mans Métropole n'a pas signé cette convention cette année. Le Département a maintenu son financement pourtant => accès aux bassins du Mans Métropole pour les collégiens. L'accord conventionnel est toujours en discussion (pas de conflits actuellement entre les 2 collectivités)

- 3 collèges n'ont pas de piscines proches : Moulins-le-Carbonnel, Conlie, Sillé le Guillaume

- Les collèges d'Arnage, de Ballon, de Sainte Jamme, de Parigné (?), de la Suze/Sarthe décident de ne pas aller à la piscine sur les créneaux proposés.

12) Suite à l'épisode caniculaire de la fin d'année scolaire dernière, le Conseil départemental a-t-il initié un plan à destination des collèges toujours dans l'attente de leur isolation thermique contre les fortes chaleurs ? L'enjeu est d'assurer au maximum des conditions de travail permettant les apprentissages ou la passation des examens.

Le Département est dans la continuité d'un plan de performance des établissements sur les dix dernières années (235M€). Elle maintient toujours plus de 256M d'€ d'investissements sur les dix

prochaines années. Des informations sont données sur des chantiers en cours, à venir, ou en phase d'études. Sur les 56 collèges, 35 collèges sont ciblés pour la rénovation énergétique.

[Snes 72 : pour les collèges sans rénovation, la réponse du Département est ici d'attendre les travaux pour les plus chanceux ou d'attendre les phases d'étude et les travaux pour les plus malchanceux. Il est possible que la question n'ait pas été comprise. Nous la reposerons sous la forme suivante : En attendant que les travaux d'isolation thermique soient menés dans les collèges qui n'en ont pas bénéficié, le Département a-t-il prévu, pour ces derniers, des mesures transitoires pour atténuer les effets des fortes températures et permettre d'assurer au maximum des conditions de travail permettant les apprentissages ou la passation des examens ? Ou ces collèges sont-ils condamnés à connaître des conditions très dégradées durant ces périodes, en étant année après année dans l'attente du lancement du chantier de rénovation ?]

13) Sur la page « Restauration scolaire » du site du Conseil départemental, la FSU et ses syndicats saluent l'action entreprise, qui conduit à ces deux chiffres :

- « 40 % d'achats et de produits sont issus de circuits courts, dont 36 % d'origine sarthoise. »

Plusieurs collèges sont directement au contact de surfaces cultivées : la politique de restauration collective du Département inclut-elle une réflexion avec les fermes voisines des collèges afin de réduire l'exposition des élèves et des personnels aux produits phytosanitaires dangereux ?

Département : la politique est plus large que le plat servi : éducation au goût, santé des élèves, approche environnementale.

Approvisionnement local de qualité en lien avec une politique agricole plus globale qui ne dépend pas que du Département. Un des services du département connaît les établissements qui seraient concernés par des parcelles agricoles voisines à risque. Des référents mènent des actions très étroites avec les producteurs locaux.

Il n'a pas été fait état d'exposition d'élèves. Il ne faut pas hésiter à contacter le Département si la chose arrivait.

14) La loi EGalim du 30 octobre 2018 fixe comme objectif à la restauration collective 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques. Les collèges atteignent-ils ces objectifs ?

Département : les objectifs ne sont pas tout à fait atteints. La collectivité s'efforce de tendre vers. C'est une action collective avec les services de l'État et la Région. Le Département veut atteindre l'objectif pour soutenir aussi l'économie locale.

Les 80% de production locale restent l'objectif politique en respectant la loi EGalim.

Dès 2023, développement d'un outil numérique pour faciliter le travail des chefs de cuisine : une base de référencement des producteurs/agriculteurs, qualité/quantité de produits proposés.

Le Département mobilise des ressources humaines : 8 postes d'agent de service de cuisine référents (lien entre le chef qui cuisine et l'approvisionnement sur le terrain)

15) Dans les quinze années à venir, comment le Conseil départemental envisage-t-il la baisse démographique dans sa gestion et son pilotage des collèges ?

Département : la réflexion est amorcée depuis un certain temps autour de la sectorisation. La réalité de la baisse démographique (l'approche statistique) n'est pas le seul critère. La réflexion se

fait dans le souci d'équilibre territorial pour maintenir une proximité entre lieu de vie et le lieu de la scolarité. Elle se fait aussi dans le cadre d'une approche pédagogique sur long terme en lien avec la Dsden.

- Des collèges de Sarthe ont moins de 200 élèves et 4 collèges ont au maximum 8 divisions en 2025, comme celui de Bessé-sur-Braye avec 6 divisions. Il n'est pas question aujourd'hui de fermer des collèges. Mais le Département ne peut pas ignorer qu'un travail doit se faire pour maintenir le bon niveau de service.

- Le Département loue la nouvelle commune de Val de la Hune : il s'agit de la fusion de Volnay et de Saint-Mars-du-Loquenay, ce qui a permis la fusion de 2 écoles [qui rendrait donc un meilleur Service Public]

[Le Snes72 a posé cette question car l'évolution de la sectorisation va devenir un sujet de plus en plus en pressant à l'avenir. Nous montrons aussi notre souhait de nous saisir de cette problématique afin d'imposer la voix des personnels entre le Département et la Dsden. L'évolution des collèges et de leur démographie affecte nos conditions de travail, les conditions d'apprentissages du Public, la qualité du Service Public que nous rendons. Cela nous rend donc légitimes, en tant qu'agents publics, à être des interlocuteurs clés.]

D) Questions FO

- Portent sur le nombre d'élèves en situation de handicap, sur le nombre d'AESH, sur le nombre de démissions des personnels, sur le nombre de postes en Rased.

- Combien de recrutement d'enseignants contractuels ? Aucun pour le moment. 1 prévu en décembre.

E) Questions FPCE :

- Le projet de loi de finance prévoit que les médecins ne puissent pas dépasser 15 jours pour l'arrêt initial (et des contraintes de durées existent aussi pour le renouvellement). Quel effet cela aura-t-il sur les remplacements dans le Second degré car il n'y a pas de remplacement pour un arrêt de moins de 15 jours ?

Dsden : ne peut pas encore répondre. Même si la mesure était définitivement adoptée, l'arrêt initial est le plus souvent de 15 jours aujourd'hui. Cela ne changerait pas grande chose.

- Forfait déplacement pour les stages des élèves :

Dsden : cela relève des établissements. Des déplacements se font via les abonnements des transports en commun.

[Le Snuep-Fsu 72 a informé le Snes72 que le Rectorat n'a pas cette année les fonds pour rembourser les déplacements des professeurs en visite de stage. Normalement, ils obtenaient un ordre de mission et ils étaient remboursés. Désormais, ce remboursement serait renvoyé au budget des établissements. Ces derniers peuvent posséder des véhicules qui sont accessibles aux collègues. Mais c'est une solution qui a ses limites.]

- La suppression des postes d'enseignant à venir pour la Sarthe :

Dsden : impossible de donner des réponses à ce stade.

- Mal-être des personnels qui ressort de toutes les enquêtes actuelles :

Dsden : le Ministre a réuni en visio les Dsden pour manifester son intérêt pour cette question. C'est tout à fait le cas dans notre Dsden, où le bien-être au travail est une priorité. La Dsden énonce

toutes les mesures de prévention tertiaire qu'elle met en place [ce sont les mesures qui permettent d'accompagner les victimes d'un risque : ex, je me suis intoxiqué en travaillant je bénéficie de soins et d'un suivi médical]

Durant que la Dasen énonçait sa préoccupation pour le bien-être et les mesures, le Snes72 a déclaré d'une voix modérément forte : « sauf à Touchard ». Si les voisins l'ont entendu, il n'est pas certain que la Dasen l'ait entendu.

[Le Snes72 ne milite pas pour le bien-être au travail. Nous ne venons pas au travail pour « aller bien » : il y a des matins où nous n'en avons pas envie. En revanche, nous allons au travail pour bien travailler : c'est ce qui nous rend Digne et Fier d'oeuvrer à la Qualité du Service Public. Et pour bien travailler, il nous faut un bien-être, c'est-à-dire ne pas être dans des conditions qui nous mettent mal et nous empêchent de rendre un service de qualité. Il ne faut pas confondre le moyen le bien-être et la fin, bien travailler. Aujourd'hui, beaucoup de collègues souffrent de ne pas pouvoir bien travailler dans les conditions actuelles de l'Ecole].

- Vivier de remplacement dans le 1er degré :

Dsden : donné p13 du livret.

Séance levée à 20h50. Le Préfet salue le fait que le CDEN ait été le lieu où différents acteurs puissent faire un bilan partagé.